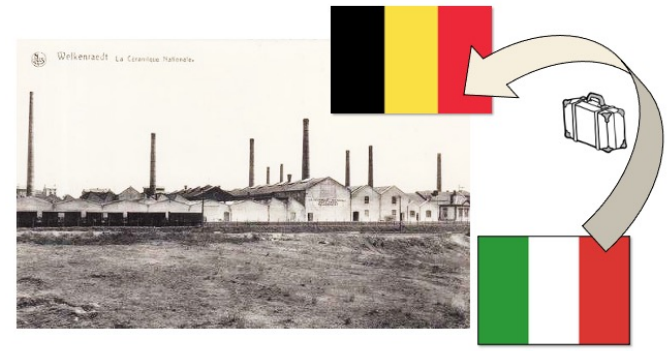
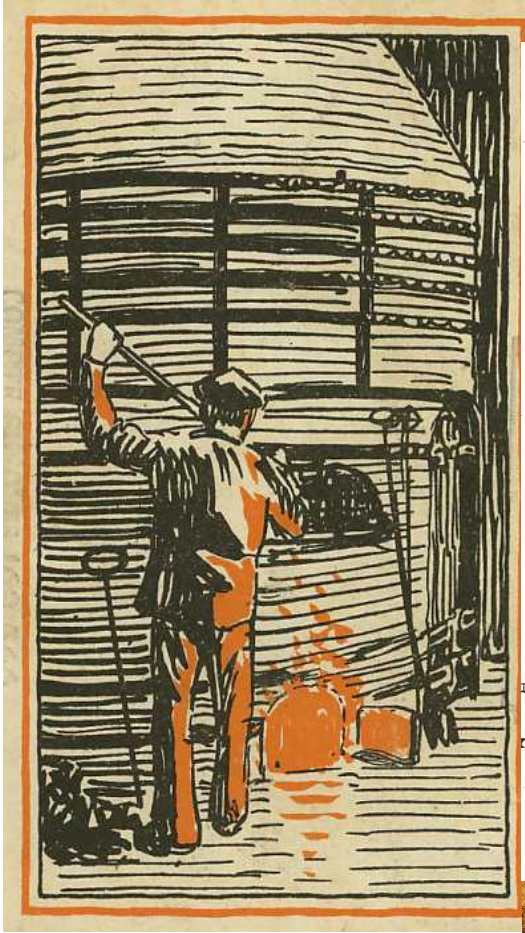


Les Italiens de 1946, pas seulement des mineurs: l'exemple de 130 travailleurs de la province de Vicenza arrivés en 1946-1947 à la Céramique Nationale de Welkenraedt



Un travail pénible et mal payé boudé par la main d'œuvre locale.

L'appel à des travailleurs italiens



DEMANDER L'EMPLOIEMENT D'OUVRIERS

CEtte demande aura pour effet de contracter les personnes qui auront été visées et approuvées par les autorités italiennes compétentes.

La firme: LA CERAMIQUE NATIONALE S.A., WELKENRAEDT, BELGIQUE désire embaucher en Italie pour son établissement de WELKENRAEDT une cinquantaine d'ouvriers hommes et femmes demeurant actuellement en qualité d'ouvriers céramistes et s'engage à respecter les conditions suivantes:

- 1° elle garantit une occupation régulière pour une période de 2 ans
- 2° le travail normal est de 8 heures par jour et de 6 jours par semaine
- 3° le travail à la journée est rétribué au taux de 15 Frs. par heure par femme manœuvre et de 12 Frs. par femme. Un minimum de 120 Frs. par jour est garanti pour le travail à forfait
- 4° le salaire sera payé tous les 8 jours
- 5° les ouvriers engagés jouiront vis-à-vis de l'Entreprise des mêmes avantages et droits que les lois belges assurent aux ouvriers belges
- 6° les frais de voyage depuis l'Italie jusqu'à Welkenraedt sont à la charge de l'Entreprise et seront remboursés à l'ouvrier après trois mois de travail
- 7° l'Entreprise a pourvu au logement des ouvriers. La dépense totale que l'ouvrier devra supporter pour le logement et la nourriture est évaluée à Frs.40.- par jour
- 8° en cas de renvoi des ouvriers avant le terme convenu et pour des raisons indépendantes de leur volonté, l'Entreprise s'engage à leur rapatrier à ses frais en 1^{er} classe. Elle ne fera aucune retenue sur les salaires en vue de cette éventualité
- 9° les ouvriers s'adresseront à l'usine à leur arrivée (ligne de Bruxelles-Liège-Herbosethal)
- 10° la présente demande valable pour quatre mois sera considérée comme non avenue si les ouvriers ne sont pas arrivés à destination à l'expiration de ce délai
- 11° l'autorisation de quitter l'Italie ne peut être accordée aux ouvriers qu'au moment du présent contrat. Leur acceptation vaut engagement de s'embaucher à la firme soussignée.

LA CERAMIQUE NATIONALE S.A. WELKENRAEDT
Le Directeur Commercial Le Directeur Général

NOM	PRENOM	LIEU ET DATE DE NAISSANCE	ADRESSE
AMBILLO	Ernest dit Giuseppe	Verona dit Ceppo 21.1.1915	Romano d'Isellino
ANDOTTI	Luigi dit Gio Battista	Verona dit Ceppo 24.1.1928	Vicenza
BEVI	Luigi dit Giuseppe	Rossano Veneto 13.1.1917	Rossano Veneto
CARABELLA	Francesco Fu Giacomo	Rossano Venetino 21.1.1919	Rossano Venetino
CARLARI	Alcide dit Giuseppe	Vicenza 21.1.1919	Vicenza
CARVALLO	Giuliano dit Gio Battista	Bredolone 21.1.1917	Bredolone
CERAFOLLA	Giovanni Fu Giuseppe	Teseo sul Brenta 21.1.1911	Rossano Venetino
COSTANTINO	Gerolamo dit Gerolamo	Vicenza 27.10.1915	Vicenza
COGOLATI	Adriano Fu Gio Battista	Vicenza 17.1.1900	Vicenza
CORCHETTI	Luca Fu Antonio	Verona 20.7.1921	Vicenza
DAL FRATE	Antonio dit Pietro	Verona 14.4.1929	Corpedo
FRIGNA	Luigi dit Giovanni	Rossano Venetino 5.1.1921	Rossano Venetino
FRANZINI	Gilvano dit Giacinto	Vicenza 29.1.1925	Vicenza
FRATELLO	Gilvano dit Giacinto	Vicenza 29.1.1925	Vicenza
FRESCA	Antonio dit Antonio	Vicenza 18.1.1920	Vicenza
FRANZINI	Luigi dit Alberto	Vicenza 20.1.1924	Vicenza
GALLI	Stefano dit Stefano	Verona 24.1.1920	Vicenza
GARIBOLDI	Luigi dit Cristiano	Rossano Venetino 21.1.1915	Rossano Venetino
GELLO	Luigi dit Antonio	Vicenza 27.1.1920	Vicenza
LARDO	Antonio dit Angelo	Vicenza 18.1.1920	Vicenza
MARCO	Marino Fu Leffrino	Vicenza 18.1.1920	Vicenza
MARINELLI	Luigi dit Giuseppe	Vicenza 18.1.1920	Vicenza
MARTINI	Cino dit Alessandro	Vicenza 18.1.1920	Vicenza
MARTELLI	Giuseppe dit Pietro	Vicenza 18.1.1920	Vicenza
MARZANI	Giuseppe dit Marino	Vicenza 18.1.1920	Vicenza
MARZONI	Giovanni Fu Gio Battista	Vicenza 18.1.1920	Vicenza
MARZONI	Domenico dit Domenico	Vicenza 18.1.1920	Vicenza
MARZONI	Luigi dit Giuseppe	Vicenza 18.1.1920	Vicenza

Jeunes et vieux, ruraux et citadins, journaliers, employés, et autres.

La Céramique Nationale
SOCIÉTÉ ANONYME
WELKENRAEDT (BELGIQUE)
MANUFACTURE DE CARRELAGES EN GRÈS CÉRAMÉ FIN

Adr. Télégr.: Céramique-Welkenraedt Téléphone Welkenraedt 7 et 69
Code de Céramique-Welkenraedt Compte Chèques Postaux 4935
Ligne de Céramique-Welkenraedt Ligne 6828
A B C de Céramique-Welkenraedt Den Haag 64299

WELKENRAEDT, le 18 Août 1947.

DECLARATION

Joua soussignée, déclarons que le nommé MGRIN Gaston né à MOSSANO le 7.10.1906 et demeurant à Welkenraedt rue Dickebosch a été engagé à notre entreprise par contrat.

Le permis de travail est demandé.

L'intéressé a trouvé une habitation pour sa femme MARASCHI Bertilla et son enfant Clara demeurant à MOSSANO, qui désirent le rejoindre en Belgique.

La présente déclaration lui est délivrée pour servir et valoir à ce que de droit.

SOCIÉTÉ ANONYME LA CERAMIQUE NATIONALE
Le Directeur Commercial Le Directeur Général

VISTO AL CONSOLATO D'ITALIA
LIBRO II 23 NOV 1947
11 Console



Mariages par procuration et arrivée des épouses.



Retours au pays



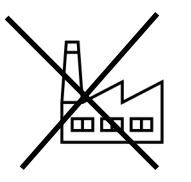
Autres emplois mieux payés



Nouvelle émigration



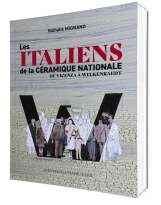
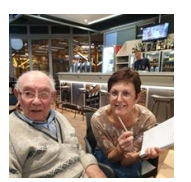
Col tempo, un ricordo mai raccontato diventa sempre meno vero.
G.Carofiglio
Avec le temps, un souvenir jamais raconté devient de moins en moins réel.



Viellir et mourir en Belgique



Une enquête basée sur des archives de la commune de Welkenraedt et des entretiens



Les Italiens de la Céramique Nationale, de Vicenza à Welkenraedt
Éditions de la Province de Liège, 2021, 278 p., 21 €.
illustré par Raphaël Demartea — Traduction en italien en cours

Nathalie Mignano
nathalie@italique.net [italiquebelgique](https://italiquebelgique.com)